

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

VINGTIEME ASSEMBLEE MONDIALE  
DE LA SANTE

Point 3.15.2 de l'ordre du jour

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

A20/AFL/Conf. Doc. No 11  
18 mai 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

BESOINS FUTURS EN BUREAUX POUR LE SIEGE

(Amendement proposé par la Délégation du Sénégal au projet  
de résolution contenu dans le document A20/AFL/Conf. Doc. No 4)

Remplacer le point 3. du dispositif par le texte suivant :

" 3. INVITE le Directeur général à poursuivre les études sur les besoins à long terme en locaux de l'Organisation, et sur les moyens les plus appropriés de les satisfaire et de faire rapport à la Quarante et Unième Session du Conseil exécutif, puis à la Vingt et Unième Assemblée mondiale de la Santé. "